

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Estève

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Saint-Estève, **du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°3 du PLU de Saint-Estève aura notamment pour objet:

- L'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU « Saint-Mamet » avec la redéfinition de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- La modification du zonage du site de l'ancienne décharge (erreur matérielle de zonage)
- Des adaptations au règlement (écrit et graphique) afin notamment de préciser les règles de hauteur, l'encadrement des annexes.

Didier ZAZZI, gendarme retraité, demeurant à Rivesaltes, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°3 du PLU, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées dont l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus :**

- A la **mairie de Saint-Estève** (5 rue de la république - 66240 Saint-Estève), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 17h00.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

Monsieur Didier ZAZZI, Commissaire enquêteur
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le **registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr ou avec le QR code suivant :

et sur le **site internet de la commune** à l'adresse suivante : <http://www.st-estève.com/> rubrique Urbanisme

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Saint-Estève, située 5 rue de la république - 66240 Saint-Estève, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **vendredi 7 janvier 2022 de 14h30 à 17h**,
- le **mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h**,
- le **vendredi 4 février 2022 de 14h à 17h**,

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence au **siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- le **jeudi 20 janvier 2022 de 14h à 16h**.

En raison de l'épidémie Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protections sanitaires devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire enquêteur;
- lavage des mains ou port de gants jetables avant consultation du dossier et du registre d'enquête ;
- ne pas se présenter en cas de symptômes ou de suspicion du Covid-19.

A l'expiration du délai d'enquête, le **vendredi 4 février 2022 à 16h30 h à Perpignan Méditerranée Métropole et à 17h à la mairie de Saint -Estève** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Saint-Estève pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 3 du PLU de la commune de Saint-Estève et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Anne-Sophie PAYET, responsable urbanisme à la mairie de Saint-Estève au 04 68 38 23 28 et de Monsieur Matthieu LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.

